



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde
Séance du 14 février 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le ~~vendredi 26 janvier~~ *mercredi 14 février* 2024 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Francis Bérard, Maire.

Date de convocation : 8 février 2024

Délibération n° 202423 : Demande de DETR et DSIL : Rénovation éclairage public

Présents : 11

Mmes, T. Bérard, C. Levreaud, M. Robitaillié, MM G. Augier, F. Bérard, O. Couderc, R. Dukers, G. Hogrel, C. Laveuf, L. Lefèvre, C. Migner

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

Mme E. Bonachera donne pouvoir à M. G. Hogrel, Mme H. Marguerie donne pouvoir à M. O. Couderc, Mme A. Souda-Français donne pouvoir à F. Bérard, M. M. Sacy donne pouvoir à C. Levreaud

Absent excusé : 0

Absent : 0

Secrétaire de séance : Cédric Laveuf

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation du parc de l'éclairage public de la commune qui comprend :

- Le remplacement de 52 candélabres en candélabres solaires à LED
- 14 branchements au réseau d'électricité
- le remplacement de 89 lanternes utilisant des lampes 150W sodium par 89 luminaire BI-puissance 58W Led + leurs réglages avec un abaissement de 66% durant 8h.
- le remplacement de 39 lanternes utilisant des lampes 100W sodium par 39 luminaire BI-puissance 27W Led + leurs réglages avec un abaissement de 50 % durant 7h.
- La fourniture et pose d'horloge astronomique sur 12 coffrets de commande existant.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis établis par :

- UGAP – FONROCHE : 203 791.33 € TTC
- SAEG : 74 112.00 € TTC
- ENEDIS : 6 972.00 € TTC

qui reprennent l'ensemble des travaux de rénovation à réaliser sur l'éclairage public cités ci-dessus.

Extrait de délibération n°202423 du CM du 14 février 2024, page 2

Les devis estimatifs des travaux s'élèvent à : 284 875.33 € TTC soit **237 396.11 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, décide :

- **D'APPROUVER** le projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 237 396.11 € HT et arrêter les modalités de financement
- **DE SOLLICITER** l'aide de l'Etat au titre de la DETR et DSIL 2024 à hauteur de 90 956.00 € soit 38.31 %
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Subvention DETR/DSIL 38.31 % : 90 956.00 €
 - Fonds vert 35.96 % : 85 360.00 €
 - FEMREB 5.73 % : 13 600.00 € HT
 - Autofinancement 20.00 % : 47 480.11 €

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2 Mme Bonachera, M. Hogrel

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

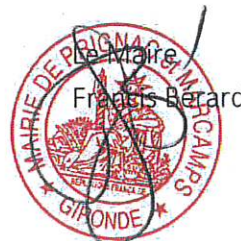
Pour extrait certifié conforme

Fait à Prignac et Marcamps,

Le 14 février 2024

Secrétaire de séance,

Cédric Laverne



Collectivité : COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPS
 Plan de financement prévisionnel de l'opération de : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
 Reçu en préfecture le 15/02/2024
 Publié le
 ID : 033-213303399-20240214-202423-DE



Coût estimatif de l'opération
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement

Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maitrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Sous-total MOE/Études		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
	UGAP - FONROCHE	169 826,11 €		169 826,11 €
	SAEG	61 760,00 €		61 760,00 €
	ENEDIS	5 810,00 €		5 810,00 €
Sous-total travaux ou acquisitions		237 396,11 €	0,00 €	237 396,11 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		237 396,11 €	0,00 €	237 396,11 €

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR		SOLLICITE	59 349,00 €	25,00%
DSIL		SOLLICITE	31 607,00 €	13,31%
FNADT				0,00%
Autres aide Etat	FONDS VERT	ACQUIS	85 360,00 €	35,96%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser	FEMREB	SOLLICITE	13 600,00 €	5,73%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public	189 916,00 €	80,00%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		47 480,11 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
		Participation du maître d'ouvrage	47 480,11 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			237 396,11 €	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.

Fait à : Prignac et Marcamps
 Le : 14 février 2024

Signature (nom et qualité) et cachet : Francis Béraud, Maire

